



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Conseil supérieur de la magistrature

Question écrite n° 85744

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, annoncée par le Président de la République lors de ses vœux à la presse le 4 janvier dernier. Pourtant, le Président de la République avait renoncé, au dernier moment, en janvier 2000, à réunir le Parlement pour adopter le projet de loi constitutionnelle relatif au Conseil supérieur de la magistrature, qui prévoyait de modifier sa composition afin de renforcer l'indépendance de la justice, dont le Président de la République est garant. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer à la représentation nationale quelle réforme sera proposée, si l'actuel gouvernement entend poursuivre la réforme engagée précédemment, et dans quels délais cette réforme interviendra.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les réflexions relatives à (l'éventuelle réforme du Conseil supérieur de la magistrature s'inscrivent dans le cadre plus large du débat général en cours sur l'amélioration de notre système judiciaire, à la suite de l'affaire d'Outreau et de la très forte émotion qu'elle a suscitée dans l'opinion. La commission d'enquête parlementaire sur l'affaire d'Outreau poursuit aujourd'hui ses travaux et fera connaître ses conclusions et propositions d'ici à quelques mois. Le Gouvernement souhaite attendre l'issue des travaux de la représentation nationale avant de faire connaître ses propres réflexions et de définir les orientations d'une future réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85744

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1471

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3442